

Nice, le 18 Février 1921

Monsieur le Préfet,

*A l'honorable
Monsieur le Préfet*

Monsieur Louis MARTINY, nommé membre du comité d'Inspection et d'achats de livres de la Bibliothèque Municipale de Nice par arrêté de Monsieur le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux Arts en date du 22 Décembre 1905 est récemment décédé. J'ai l'honneur de vous proposer pour le remplacer au sein de ce comité Monsieur le Docteur Théodore GASIGLIA, chirurgien en chef de la maternité des hôpitaux de Nice, Conseiller Général des Alpes Maritimes.

Monsieur le Docteur GASIGLIA par ses hautes qualités morales et intellectuelles est particulièrement désigné pour faire partie du comité de la Bibliothèque.

Il joint à une remarquable compétence professionnelle, attestée par les importantes fonctions qu'il remplit aux Hôpitaux de la Ville, une connaissance profonde des questions locales d'ordre social ou intellectuel. De tout temps très intéressé à tout ce qui touche au progrès des œuvres d'assistance et d'Hygiène il n'a pas apporté un moindre concours au développement des Lettres, des Sciences et des Arts à Nice. Membre du comité de Direction d'une des plus importantes sociétés d'histoire locale membre du comité de Rédaction de la Revue "Nice Historique", M. le Docteur GASIGLIA est à la fois un érudit et un bibliophile à même de remplir dans le comité d'Inspection et d'achats de livres de la bibliothèque Municipale, un rôle des plus utiles.

Le Maire
Jaurès

CABINET DES ADJOINTS

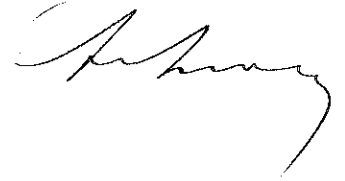
Date 2-2-21.



Transmis à M. Cristini

pour le soumettre la lettre
dont voici projet à la
signature de M. le Maire

L'Adjoint,



PRÉFECTURE
DES
ALPES-MARITIMES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2e Division

Nice, le 2 Mars 1921.



N° 1532 /2.



Le Préfet des Alpes-Maritimes,
à Monsieur le Maire de la Ville de NICE.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, par arrêté de M. le Ministre de l'Instruction Publique en date du 26 Février dernier, M. le Docteur GASIGLIA, Conseiller Général, a été nommé membre du Comité d'inspection et d'achat de livres de la Bibliothèque municipale, en remplacement de M. Martiny, décédé./.

POUR LE PRÉFET
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Transmis, sur ordre exprès de M. Mari, adjoint, au service de la Bibliothèque pour les archives du Comité, le 3 Mars 1921!